

# COMMUNIQUE DE PRESSE - ASPH

## NON A LA SUPPRESSION DU TARIF TELEPHONIQUE SOCIAL

### 18.300 personnes pénalisées

Dernièrement, nous apprenions par voie de presse que près de 18.300 abonnés ne bénéficieront plus du tarif social. **L'ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée, ne peut l'accepter.** Cette mesure touche encore et toujours les personnes aux plus faibles revenus à savoir les chômeurs, les allocataires émergeant du CPAS, les personnes isolées de plus de 65 ans... **et les personnes handicapées.**

### Double pénalité

Les personnes handicapées ont le droit de bénéficier des avantages offerts par les télécommunications actuelles. Les tarifs proposés par les opérateurs sont encore trop importants pour toutes celles et ceux dont les revenus mensuels ne dépassent pas le seuil de pauvreté.

Oui, il faut réaliser des économies, l'ASPH en est bien consciente. Mais pas à n'importe quel prix et sur le dos de n'importe qui.

Pour rappel, l'article 9 paragraphe 1 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, signée et ratifiée par la Belgique, dit ceci : « Afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, les États Parties prennent des mesures appropriées pour leur assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales. »

Cette mesure ne constitue rien d'autre que la suppression pure et simple d'un droit et est donc en totale inadéquation avec la Convention. L'ASPH a interpellé le ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications, de la Poste – monsieur De Croo - afin d'annuler purement et simplement cette mesure.

Le tarif social a bel et bien une vocation : offrir aux personnes les plus démunies un accès à la télécommunication qui est omniprésente dans notre société. Pourquoi vouloir une fois encore les isoler davantage ? Cette question demeure malheureusement et désespérément dans l'attente d'une réponse.



Association Socialiste de la Personne Handicapée  
Pour informations : Céline Limbourg  
Tél. 02/515 17 29 - Fax. 02/515 06 58  
E-mail : [asph@mutsoc.Be](mailto:asph@mutsoc.Be)  
[www.asph.be](http://www.asph.be)

